

République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de NOGENT-SUR-SEINE
Commune de VILLENAUXE LA GRANDE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Villenauxe-la-Grande

SEANCE DU 03 FEVRIER 2017

Date de la convocation : 27 janvier 2017

Date d'affichage : 27 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Paul BUJAR, maire.

Présents : Paul BUJAR, Barbara CARPANESE, Anne CAYN, François COLIN, Eddie FRANCOIS, Bernadette GARNIER, Elise GRAMMAIRE, Alain GUERIN, Damien GUERINOT, Francis GUILLOT, Patrice JOSSET, Nicole JOZY, Bernard LAMORIL, Nicole LEGRAS, Sylvie LEREDOTTE, Jean-Yves MATHIAS, Christian POIRETTE

Représentés : Catherine ABT par Anne CAYN, Christophe DHAM par François COLIN, Valérie DONGO par Bernadette GARNIER, Jean-Claude ROUSSEL par Paul BUJAR, Vincent SERRIER par Elise GRAMMAIRE, Jean-Louis WAIBEL par Bernard LAMORIL

Secrétaire : Madame Nicole LEGRAS

La lecture du procès verbal de la séance du 16 décembre 2016 a fait l'objet d'une remarque de la part de M. François Colin. Concernant son intervention au sujet de la mise en place du nouveau régime indemnitaire, M. Colin a souhaité apporter la rectification suivante. « M. Colin est favorable à l'octroi d'une prime au rendement et au service rendu sans être toutefois accordée systématiquement ».

La séance est ouverte.

1 - Réalisation d'un espace d'hébergement touristique et professionnel par un particulier :

- mise à disposition de terrains communaux pour l'aménagement de cet espace d'hébergement
- adoption d'une convention de mise à disposition des terrains communaux
- extension des réseaux d'eau et d'assainissement pour l'alimentation de cet espace d'hébergement

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+6	17	2	3	1

M. le Maire demande à Mme Carpanese de ne pas prendre part au débat, étant gérante du site de Saint Nicolas la Chapelle et travaillant sur le dossier de Villenauxe la Grande.

Présentation du projet :

Suite à la baisse des dotations de l'Etat, la commune se doit de trouver de nouvelles recettes de fonctionnement. D'où l'idée de mettre à la disposition d'un investisseur privé l'emprise de l'ancienne gare pour aménager un espace d'hébergement professionnel et touristique.

Deux projets ont été présentés :

- Un projet professionnel et touristique
- Un projet essentiellement touristique

Les personnes ayant déposé le deuxième projet ont retiré leur candidature. C'est donc le projet porté par une société en cours de création, la SAS PK 63 qui a été retenu (PK 63 pour point kilométrique 63, endroit où se situe la gare sur la ligne Château Thierry – Romilly).

Le projet consiste à aménager un espace d'hébergement professionnel et touristique sur les terrains de l'ancienne voie ferrée d'une superficie d'environ 4 hectares incluant l'ancienne gare et la halle à marchandises. Le site pourra recevoir 50 bungalows résidentiels haut de gamme disposés sur une surface de 200 m² chacun et une aire de camping-cars. Ces aménagements permettraient d'accueillir le personnel chargé de la révision de la centrale nucléaire et d'autre part le tourisme de passage sur la commune.

M. le Maire a mis en avant les retombées financières d'une telle opération :

La mise à disposition des terrains sera consentie à l'investisseur privé moyennant une redevance annuelle de 60 000 € pendant 20 ans. Au terme de cette période, l'investisseur deviendra propriétaire des terrains moyennant le versement d'une soulte de 60 000 € correspondant à la redevance de la 1^{ère} année. En effet, la redevance n'est pas exigible la première année suivant la signature de la convention. Cette recette régulière permettra d'engager un emprunt d'un montant d'environ 800 000 € sur 15 ans.

Au terme des 20 ans, la commune aura donc reçu 1,2 million d'euros alors que les terrains ont été achetés précédemment 168 000 €.

M. le Maire espère également que la réalisation de ce projet aura des retombées financières pour le commerce local.

A l'issue de cette présentation, un débat s'est ouvert entre les membres de l'Assemblée :

Mme Cayn s'est interrogée sur la durée de la convention et a proposé d'allonger cette durée.

Elle a demandé également si le versement de la taxe de séjour s'ajouterait au montant de la redevance et si la recette pouvait être affectée aux infrastructures du site.

M. le Maire lui a répondu que la taxe de séjour serait versée à la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2018 et qu'elle serait réinvestie dans le domaine touristique (fléchage, panneaux...)

M. Lamoril s'est interrogé sur les capacités de remplissage après le grand carénage (travaux prévus à la centrale nucléaire pour une durée de 10 ans avec un effectif d'environ 300 personnes).

M. le Maire compte sur les mesures prises par la région Grand Est et le Département pour développer le tourisme :

- Electrification de la ligne 4 Paris-Troyes-Chalindrey
- Les travaux de mise en grand gabarit de la Seine en direction de la Belgique
- L'ouverture du musée Camille Claudel
- Les travaux de maintenance de la centrale programmés tous les 18 mois

Certains élus se sont inquiétés du devenir du site en cas de fermeture.

M. le Maire a précisé qu'en cas d'interruption de l'activité, le locataire reprenait les bungalows et que la commune récupérerait les bâtiments existants même réhabilités.

M. Colin craint que les installations puissent être réquisitionnées par l'Etat pour l'accueil de migrants.

M. Guérin souhaite que soit précisée dans la convention l'obligation d'imposer des règles strictes pour l'aménagement de la zone et l'aspect des bungalows et cottages.

M. le Maire a rappelé que cette zone était classée en haute qualité environnementale et que le promoteur devra respecter des règles bien précises.

M. Guillot a demandé si les réseaux d'eau et d'assainissement seraient suffisants.

M. le Maire a indiqué que la commune équiperait le site de deux points de raccordement, l'un vers la route de Sézanne et l'autre à partir de la rue Sansonné.

A l'issue de ce débat, M. le Maire a demandé aux membres du conseil de se prononcer sur :

- La mise à disposition des terrains à la société SAS PK 63
- La convention de mise à disposition des terrains
- L'extension des réseaux d'eau et d'assainissement

Le projet a été adopté à 17 voix pour – 3 abstentions (Mme Abt-MM. Colin et Guillot) et deux voix contre (MM. Waibel et Dham).

2 - Remplacement des portes vitrées de la mairie

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+6	23	0	0	0

Le conseil municipal a accepté les devis d'un montant de 12 671.10 € de l'entreprise GENIE-FER pour le remplacement des deux portes vitrées de la mairie

3 - Acquisition de distributeurs pour déjections canines

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+6	23	0	0	0

A l'initiative du conseil municipal Jeunes, le devis de MEFRAN Collectivités d'un montant de 2 760 € pour l'acquisition de distributeurs pour déjections canines a été accepté.

4 - Mise en place de mesures de protection dans les écoles dans le cadre du plan Vigipirate

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+6	23	0	0	0

Dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme, le conseil municipal a décidé de prendre les mesures suivantes :

- Mise en place de visiophones dans chaque école en vue de contrôler les accès
- Installation d'alarmes spécifiques

Le coût de ces équipements s'élève à 5 919.24 €

Une aide financière sera sollicitée au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

5 - Attribution d'une subvention à une association

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+6	23	0	0	0

Le conseil municipal décide de verser un acompte d'un montant de 2 500 € sur la subvention de fonctionnement à l'Association Dynamic Variations.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Fait à VILLENAUXE LA GRANDE, les jours, mois et an susdits

La secrétaire de séance,



Nicole LEGRAS

Le Maire,



Paul BUJAR